



# Commission Centrale des Compétitions Départementales

Procès-Verbal n°4  
Réunion du 22 septembre 2023

**Animateur :** M. SABANI (CD)

**Présent(e)s :** Mme LOMON – MM. FOFANA – BORDET - VIAUD

Le district vous rappelle que l'ensemble des documents utiles au bon fonctionnement des clubs est disponible sur le [Guide du club](#).



[Retour sur le site officiel du District des Hauts-de-Seine de Football](#)

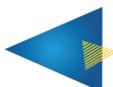
## GUIDE DU CLUB

🔍 Recherche

## GUIDE DU CLUB

Bienvenue sur le Guide du Club

Cliquez sur les différents items



**Vous trouverez ci-dessous le NOUVEAU barème « Annexe 2 »  
de l'Annexe Financière du District saison 2023/2024 validée par le Comité Directeur le 28/06/2023 :**

<b>AUTORISATIONS - ENGAGEMENTS</b>	
● Homologation obligatoire d'un tournoi (Libre - Futsal)	Gratuit
● Caution pour les nouveaux clubs affiliés FFF	200,00 €
<b>Engagements</b>	
<b>Engagement Football Educatif :</b>	
● Foot à 5 : (U6 - U9)	/
● Foot à 8 : (U10 - U13)	11,00 €
<b>Engagement Libre - Futsal :</b>	
● Engagement Coupes	16,00 €
● Engagement Critérium Futsal (Plateaux) U6/U7-U8/U9-U10/U11 et Loisir	/
● Engagement Championnat Futsal U13 - U15 - U17 - Féminine	5,00 €
● Engagement Coupe et Critérium Football Loisirs à 8	/
● Frais de publications	60,00 €
● Annulation de l'engagement après parution des calendriers	100,00 €
<b>AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES</b>	
<b>Clubs débiteurs</b>	
● 1 <sup>er</sup> Relance par mail pour compte club non soldé 10 jours avant la date butoir	/
● 2 <sup>ème</sup> Relance par mail pour compte club non soldé après la date butoir	15,00 €
● 3 <sup>ème</sup> Relance par mail pour compte club non soldé 10 jours après la date butoir	35,00 €
<b>Modification de match</b>	
● Demande de Modification (jour, horaire) <u>jusqu'au MARDI soir (précédant la rencontre du week-end à venir)</u>	/
● Demande de Modification (jour, horaire) <u>le MERCREDI (précédant la rencontre du week-end à venir)</u>	50,00 €
● Demande de Modification (jour, horaire) <u>le JEUDI après 17h (précédant la rencontre du week-end à venir)</u>	100,00 €
● Amende pour tout changement par la Commission des Compétitions le <u>VENDREDI de 14h00 à 16h00</u> sauf si Fermeture Terrain (précédant la renc. du w.end à venir)	150,00 €
<b>Feuilles de match (pour toutes les compétitions utilisant la F.M.I.)</b>	
● Retard de transmission de FMI	9,50 €
● Feuille de match papier (retard, irrégulière, absence ou mauvais numéro de match etc.) après mardi 12h00	10,00 €
● 1* demande pour non-réception feuille de match sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 1er vendredi 12h suivant le match)	/
● Non-réception feuille de match (FMI ou papier) après la 1 <sup>er</sup> demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 2ème vendredi 12h suivant le match)	30,00 €
● Clôture du dossier pour non-réception feuille de match (FMI ou papier) après la 2ème demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 3ème vendredi 12h suivant le match) Amende pour absence feuille (pour Critériums U10,U11, U12, U13) Application de l'article 44.2 du R.S.G. du 92 pour tous les autres compétitions	30,00 €
● Etablissement feuille de match de complaisance	300,00 €
● Nombre minimum de joueurs (Match Arrêté) 1 <sup>er</sup> rencontre	/
● Nombre minimum de joueurs (Match Arrêté) à partir de la 2 <sup>ème</sup> rencontre	100,00 €
<b>Licences / Qualification</b>	
● Justificatif de Licence non présenté (par licence)	10,00 €
● Fraude sur identité (par joueur)	300,00 €
● Substitution de joueur et/ou d'officiel inscrit sur la feuille de match	200,00 €
● Licencié suspendu participant à une rencontre ou inscrit sur la feuille de match	100,00 €
● Joueur licencié(e) non qualifié participant à une rencontre	50,00 €
● Licencié(e) "Volontaire" inscrit(e) sur une feuille de match	100,00 €
● Personne non-licenciée inscrite sur la feuille de match	200,00 €
● Absence ou (et) refus de vérification/contrôle des licences	100,00 €
● Non application d'une décision de commission (article 2.C code disciplinaire)	100,00 €
● Absence physique dirigeant ou éducateur (inscrit ou non inscrit sur la feuille de match)	50,00 €
● Absence dirigeant responsable sur la feuille de match dans les rencontres avec joueurs mineurs	10,00 €

<b>Terrains</b>	
● Suspension de terrain (gymnase) avec sursis (par match)	40,00 €
<b>Suspension de terrain (gymnase) ferme</b>	
● 1 ou 2 matchs	85,00 €
● 3 matchs ou +	170,00 €
● 6 mois ou +	320,00 €
● Abandon de terrain	100,00 €
<b>FRAIS DE DOSSIER ET DE PROCÉDURE</b>	
● Réclamations, réserves (cas de dossiers rejetés)	43,50 €
● Evocations (cas de dossiers rejetés)	43,50 €
● Réclamations, réserves, évocation fondée, club fautif	43,50 €
● Appels réglementaires	64,00 €
● Appels disciplinaire	125,00 €
<b>Présence club</b>	
● Absence aux réunions ou cérémonies organisées par le district après inscription (non remise de dotations ou récompenses)	50,00 €
● Absence aux manifestations organisées par le district après inscription	150,00 €
● Différentiel d'effectifs allant au delà de 25 % par rapport aux effectifs prévus	50,00 €
● Absence sans justificatif à une réunion obligatoire (selon règlement des compétitions)	50,00 €
● Absence sans justificatif devant les commissions après convocation (par licencié ou club) par courrier/courriel 24h avant	50,00 €
● Absence non excusée du club sollicitant la médiation	100,00 €
● Absence à l'AG du District (par voix)	15,00 €
● Refus de participer à une cérémonie de remise de récompenses en Coupe, Challenges ou Trophées	50,00 €
<b>Forfaits</b>	
● Après publication du calendrier et avant début de compétition	150,00 €
● Forfait avisé, <u>avant jeudi 23h59 (précédant la renc. du we à venir)</u>	/
● 1 <sup>er</sup> forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du we à venir)	30,00 €
● 2 <sup>ème</sup> forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du we à venir)	60,00 €
● 3 <sup>ème</sup> forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du we à venir)	90,00 €
● Forfait nombre minimum non atteint (8 en foot à 11, 3 en futsal) avant la rencontre, article 23,1 du R.S.G. 92	30,00 €
● Forfait nombre minimum de joueurs non atteint en cours de partie, article 23.1.1 du R.S.G. du 92	30,00 €
● Forfait général	180,00 €
● forfait sur les 3 dernières journées (avisé ou non)	TRIPLÉ
<b>Forfait</b>	
<b>Toutes les coupes (y compris Entreprises, Féminines et Futsal)</b>	
● Phase Elimatoire	25,00 €
● 1/8 de Finale	40,00 €
● 1/4 et 1/2 Finales	120,00 €
● Finale	300,00 €
<b>DISCIPLINES</b>	
<b>Ouverture du dossier disciplinaire</b>	
● Par exclusion et incidents avant, pendant et après la rencontre	30,00 €
● Par avertissement	8,00 €
● Jets de projectiles sur le terrain sur officiels ou joueurs	à partir de 300,00 €
● Fumigènes	à partir de 500,00 €
● Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi ou le jeudi 12h00 suivant	30,00 €

### AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES FOOTBALL ÉDUCATIF (FEUILLE DE PLATEAU)

● Demande de Modification (jour, horaire) jusqu'au MARDI soir (précédant la rencontre du week-end à venir)	/
● Demande de Modification (jour, horaire) le MERCREDI (précédant la rencontre du week-end à venir)	50,00 €
● Demande de Modification (jour, horaire) le JEUDI après 17h (précédant la rencontre du week-end à venir)	100,00 €
● Amende pour tout changement le VENDREDI de 14h00 à 17h00 sauf si Fermeture Terrain (précédant la renc. du w.end à venir)	150,00 €
● 1* demande pour non-envoi feuille de match sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions	/
● Non-envoi de la feuille de plateau Foot éducatif après la 1 <sup>ère</sup> demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 2ème mercredi suivant le plateau)	30,00 € par CLUB
● Joueur non licencié	100,00 €
● Non retour de la feuille d'engagement	8,00 €

### AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES ARBITRES OFFICIELS

Retard non justifié à l'arrivée au stade (moins d'1 heure avant le coup d'envoi)	15,00 €
Absence non justifiée aux matchs	40,00 €
Absence non justifiée aux convocations devant les commissions	30,00 €
<b>Absence de rapports</b>	5,00 €
● Le rapport n'est pas arrivé à 12h00 le mardi suivant la rencontre, amende financière par rapport de :	5,00 €
● Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi 12h00 suivant	10,00 €

### AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES DELEGUES OFFICIELS

Retard non justifié à l'arrivée au stade (moins d'1 heure et 15 min avant le coup d'envoi)	5,00 €
Absence non justifiée aux matchs	15,00 €
Absence non justifiée aux convocations devant les commissions	15,00 €
<b>Absence de rapports</b>	
● Le rapport n'est pas arrivé à 18h00 le mardi suivant la rencontre, amende financière par rapport de :	5,00 €
● Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi 12h00 suivant (ou jeudi 12h pour S&R)	10,00 €

### INDEMNITÉS

#### 1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitres de club désignés officiellement, opérant pour le compte du District :

● Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	48,50 €
● Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 <sup>ème</sup> km, de :	0,95 €
<b>À ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation</b>	
● Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18	31,50 €
● Pour les matchs de U16	26,50 €
● Pour les matchs de U14	21,50 €

#### 2. Arbitres officiant en Futsal :

● Indemnités de déplacement quel que soit le kilométrage	48,50 €
● À ces frais de déplacement s'ajoute une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation par rencontre dirigée (durée 40 minutes)	16,50 €

#### 3. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres officiant la première saison après leurs examens et opérant pour le compte du District :

● Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	48,50 €
● Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 <sup>ème</sup> km, de :	0,95 €
<i>La distance kilométrique est calculée sur le trajet simple aller le plus court (la référence est le site internet via Michelin)</i>	
<b>À ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation</b>	
● Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18	16,50 €
● Pour les matchs de U16 - U14	16,50 €

#### 4. Barème de remboursement des frais de déplacement des délégués et contrôleurs, opérant pour le compte du District :

● Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	49,00 €
---	---------

#### 5. Barème de remboursement des frais de déplacement des représentants de la C.D.T.I.S procédant aux contrôles aux fins d'homologation :

##### À la charge de l'utilisateur ou du propriétaire

● Contrôle des terrains	50,00 €
● Contrôle de l'éclairage terrain	95,00 €
● Contrôle du gymnase	40,00 €
● Contrôle de l'éclairage gymnase	70,00 €

Un tableau reprenant toutes vos modifications tant au niveau des nouvelles équipes engagées que celui des désengagements, que des changements de terrain et/ou d'horaire sera publié chaque fois que nécessaire ; publié ci-après.

<b>N°dossier</b>	<b>Date mail</b>	<b>N° club</b>	<b>Club</b>	<b>Demande</b>	<b>Retour de la CCCD</b>
<b>SEMAINE du 16/09/2023 au 22/09/2023</b>					
Dossier N°61	15/09/2023	524007	LEVALLOIS SC	Problème d'alternance la 1ère et 8 journées de championnat entre les 2 équipes U14, jouent à la même heure.	La 3CD prend note et réajustera au mieux le calendrier.
Dossier N°62	19/09/2023	530289	COLOMBES LSO	Désengagement de leur équipe en U18 D4.	La 3CD prend note du désengagement de votre équipe 1 en U18 D4 Poule B. <b>Annulation de l'engagement après parution des calendriers Amende de 100€ (voir Annexe Financière n°2)</b>
Dossier N°63	19/09/2023	500706	ISSY LES MLX	Modification coup d'envoi et jour en championnat U13 Futsal : - dimanche à 12h30 au gymnase Jacques Godet	La 3CD prend note.
Dossier N°64	20/09/2023	540487	NEUILLY OLYMPIQUE	Souhaite engager une équipe en U15F à 8.	La 3CD prend note.
Dossier N°65	21/09/2023	500009	GARENNE COLOMBES	Problème d'alternance entre : - <b>U14 R3 à domicile et U14 D5 équipe 2 à l'extérieur à M. Payen</b> - <b>U14 D5 à domicile N. Mandela</b> - <b>U18 D1 à l'extérieur et U16 D3 à domicile à N. Mandela</b>	La 3CD prend note et réajustera au mieux le calendrier.
Dossier N°66	21/09/2023	542392	JEUNES D'ANTONY	Désengagement de leur équipe en U18 D4.	La 3CD prend note du désengagement de votre équipe 1 en U18 D4 Poule A. <b>Annulation de l'engagement après parution des calendriers Amende de 100€ (voir Annexe Financière n°2)</b>

# ENGAGEMENTS DISTRICT 92 UNIQUEMENT

## ENGAGEMENTS - District 92

<b>FUTSAL U17</b>			<b>FUTSAL U15</b>		
560548	FC ASNIERES FUTSAL	Equipe 1	560548	FC ASNIERES FUTSAL	Equipe 1
580667	FUTSAL CLICHY PAULISTA	Equipe 1	590683	PUTEAUX FUTSAL	Equipe 1
554456	GENNEVILLIERS SOCCER	Equipe 1	581476	AS FUTSAL CHAVILLE 92	Equipe 1
500706	ISSY LES MOULINEAUX F.C	Equipe 1	580667	FUTSAL CLICHY PAULISTA	Equipe 1
546651	SCEAUX FC	Equipe 1	560134	UNION SEVRIENNE DE FUTSAL	Equipe 1
			554456	GENNEVILLIERS SOCCER	Equipe 1
			500706	ISSY LES MOULINEAUX F.C	Equipe 1
			551002	A. FUTSAL COURBEVOIE	Equipe 1
			582012	VECTEUR SPORT MANTES-LIMAY	Equipe 1
			563778	NEUILLY FUTSAL CLUB 92	Equipe 1
			850456	CHATILLON FOOT SALLE	Equipe 1

<b>FUTSAL U13</b>			<b>FUTSAL U10-U11</b>		
560548	FC ASNIERES FUTSAL	Equipe 1	560548	FC ASNIERES FUTSAL	Equipe 1
580667	FUTSAL CLICHY PAULISTA	Equipe 1	590683	Puteaux Futsal	Equipe 1
560134	UNION SEVRIENNE DE FUTSAL	Equipe 1	581476	AS FUTSAL CHAVILLE 92	Equipe 1
554456	GENNEVILLIERS SOCCER	Equipe 1	580667	FUTSAL CLICHY PAULISTA	Equipe 1
500706	ISSY LES MOULINEAUX F.C	Equipe 1	580667	FUTSAL CLICHY PAULISTA	Equipe 2
551002	A. FUTSAL COURBEVOIE	Equipe 1	560134	UNION SEVRIENNE DE FUTSAL	Equipe 1
582012	VECTEUR SPORT MANTES-LIMAY	Equipe 1	554456	GENNEVILLIERS SOCCER	Equipe 1
563778	NEUILLY FUTSAL CLUB 92	Equipe 1	500051	ACBB	Equipe 1
563778	NEUILLY FUTSAL CLUB 92	Equipe 2	500706	ISSY LES MOULINEAUX F.C	Equipe 1
582624	FBA	Equipe 1	551002	A. FUTSAL COURBEVOIE	Equipe 1
850456	CHATILLON FOOT SALLE	Equipe 1	563778	NEUILLY FUTSAL CLUB 92	Equipe 1
			563778	NEUILLY FUTSAL CLUB 92	Equipe 2
			850456	CHATILLON FOOT SALLE	Equipe 1

<b>FUTSAL U8-U9</b>			<b>FUTSAL U6-U7</b>		
560548	FC ASNIERES FUTSAL	Equipe 1	560548	FC ASNIERES FUTSAL	Equipe 1
581476	AS FUTSAL CHAVILLE 92	Equipe 1	580667	FUTSAL CLICHY PAULISTA	Equipe 1
580667	FUTSAL CLICHY PAULISTA	Equipe 1	560134	UNION SEVRIENNE DE FUTSAL	Equipe 1
580667	FUTSAL CLICHY PAULISTA	Equipe 2	500051	ACBB	Equipe 1
560134	UNION SEVRIENNE DE FUTSAL	Equipe 1	500706	ISSY LES MOULINEAUX F.C	Equipe 1
554456	GENNEVILLIERS SOCCER	Equipe 1	563778	NEUILLY FUTSAL CLUB 92	Equipe 1
500051	ACBB	Equipe 1	563778	NEUILLY FUTSAL CLUB 92	Equipe 2
500706	ISSY LES MOULINEAUX F.C	Equipe 1	850456	CHATILLON FOOT SALLE	Equipe 1
563778	NEUILLY FUTSAL CLUB 92	Equipe 1			
563778	NEUILLY FUTSAL CLUB 92	Equipe 2			
850456	CHATILLON FOOT SALLE	Equipe 1			

<b>FEMININES SENIORS LOISIRS à 8</b>		
542440	RUEIL MALMAISON FC	Equipe 3
500051	ACBB	Equipe 1
540587	NEUILLY OLYMPIQUE	Equipe 1

<b>FEMININES U18F à 8</b>		
553138	CSM CLAMART	Equipe 1
509795	FC BOURG LA REINE	Equipe 1
550679	MONTRouGE FC 92	Equipe 1
509738	VOLTAIRE CHATENAY	Equipe 1
500009	GARENNE COLOMBES	Equipe 1
519111	FONTENAY AUX ROSES	Equipe 1
512078	MALAKOFF USM	Equipe 1
500638	VILLENEUVE LA GARENNE	Equipe 1

<b>FEMININES U15F à 8</b>		
549265	CHAVILLE FC	Equipe 1
553138	CSM CLAMART	Equipe 1
550679	MONTRouGE FC 92	Equipe 1
500692	MEUDON AS	Equipe 1
509738	VOLTAIRE CHATENAY	Equipe 1
512078	MALAKOFF USM	Equipe 1
500051	ACBB	Equipe 1
500748	VANVE STADE	Equipe 1
540587	NEUILLY OLYMPIQUE	Equipe 1
550596	COLOMBIENNE	Equipe 1

*Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission départementale d'appel du District des Hauts-de-Seine dans un délai de 7 jours pour les championnats ou 3 jours pour les coupes à compter du lendemain de la notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 3.4 du règlement disciplinaire figurant à l'annexe du règlement Sportif Général du District des Hauts-de Seine.*